

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 1L/2013
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.1870/s.539
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Lombard, 51-53 (arch. P. DE GIETER).
Transformation d'un immeuble de logements avec extension du rez-de-chaussée commercial.
Demande de permis d'urbanisme (régularisation). Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 27 mai 2013, en référence, reçue le 31 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 26 juin 2013.

La demande concerne un immeuble à appartements qui date de 1910 (arch. P. de Gieter) et qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental de Bruxelles-Pentagone. Il est compris dans la zone de protection de l'immeuble Art nouveau, sis rue du Lombard 30-32, et de l'ancien Hôtel de Limminghe, sis rue du Chêne 20. Il est également compris dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place.

La demande vise à régulariser la transformation de l'immeuble et l'extension du rez-de-chaussée commercial, à savoir la remise en état de la vitrine du rez-de-chaussée selon les plans d'archives (rem : les plans actuels et les plans d'archives ne correspondent pas), l'ajout d'un volet devant la vitrine, la restauration de la façade des étages, l'ajout de deux velux en toiture, la pose de châssis en PVC en façade arrière, la peinture de la façade arrière (rose pâle) ainsi que la couverture de la cour arrière.

A l'examen du dossier, il apparaît que la plupart de ces interventions relèvent davantage d'un enjeu urbanistique que patrimonial. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle la demande (ex : couverture de la cour arrière, etc.).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn.
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail).